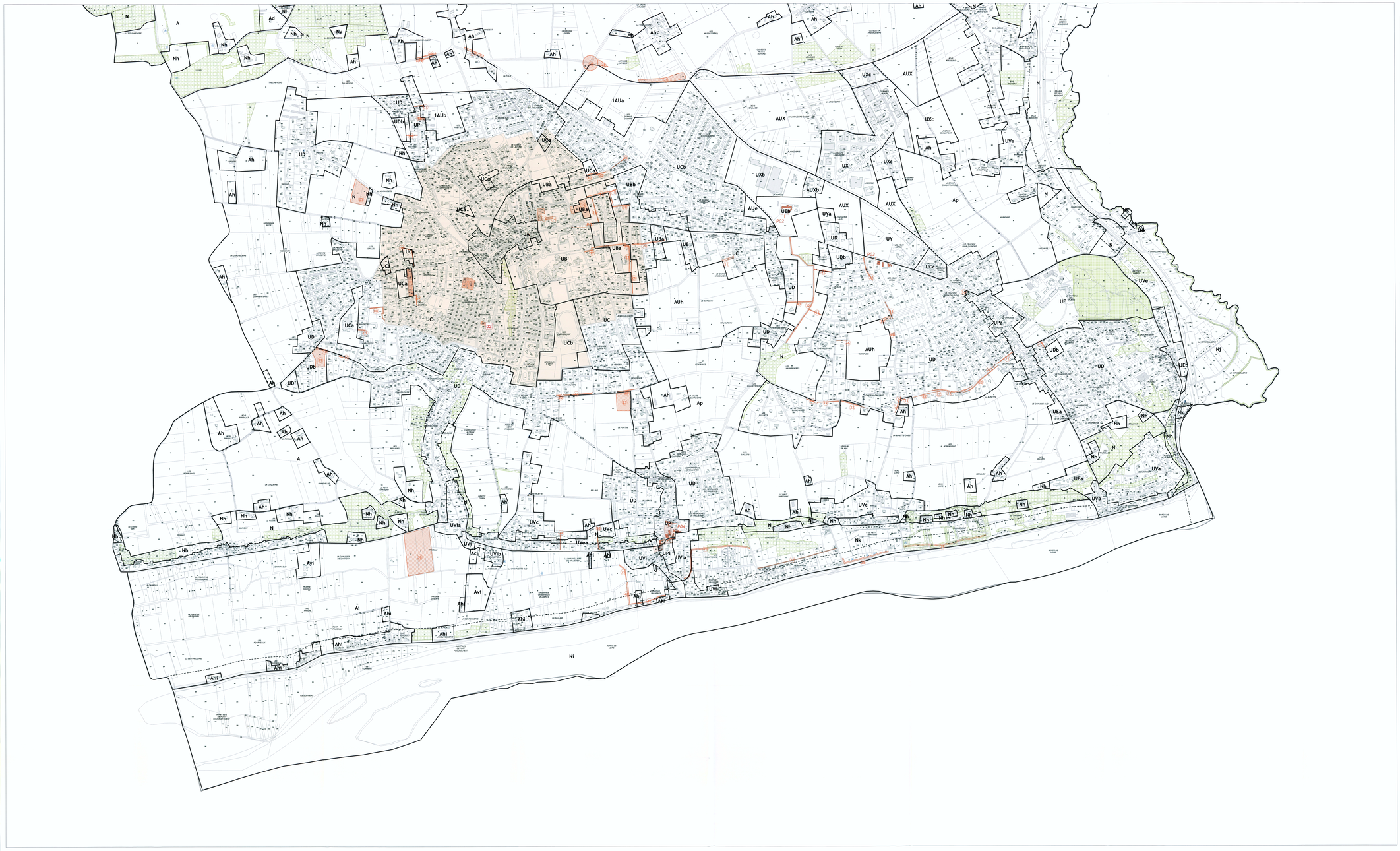

Liste des zones et secteurs

ZONE URBAINE

UA : Centre Historique

UP : Hameaux identitaires dans le tissu urbain
- UPa : secteur inscrit au risque inondation
- UPb : secteur soumis à un traitement particulier des eaux pluviales

UB : Cordon-ville élargi
- UBa et UBb : secteurs soumis à un traitement particulier des eaux pluviales

UC : Quartiers péricentraux
- UCa, UCb, UCc : secteurs soumis à un traitement particulier des eaux pluviales

UD : Ville jardin
- UDa : secteur de Batterie
- UDb : secteur inscrit à un traitement particulier des eaux pluviales

UV : Coteaux urbanisés
- UVa : secteur de la butte de la Guignière
- UVb : secteur du quartier de la Guignière
- UVc : secteur du quartier de la Chevalerie et du Petit Martigny
- UVd : secteur du plateau du Clos du Petit Martigny
- UVe : secteur de la vallée de la Choisille
- UVes : secteur de la vallée de la Choisille et du parc de coteau de la Chevalerie soumis à un traitement particulier des eaux
- UVi : secteur soumis au risque inondation
- UVia et UVib : secteurs soumis à un risque d'inondation et un traitement particulier des eaux pluviales

UE : Equipements
- UEt : secteur de loisirs et des sports
- UEa et UEb : secteurs soumis à un traitement particulier des eaux pluviales

UX : Sites d'activités économiques
- UXa : secteur d'activités mixtes
- UXb : secteur d'activités dans le corridor écologique du vallon des Goutiers
- UXc : secteur soumis à un traitement particulier des eaux pluviales

UY : Site d'activités des Deux Croix
- UYa : secteur soumis à un traitement particulier des eaux pluviales

ZONE A URBANISER

1AU : Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation
- 1AUa : secteur des Grands Champs
- 1AUb : secteur des Rivalles

AU : Zone à urbaniser non ouverte à l'urbanisation
- AUe : secteur d'équipements mixtes
- AUx : secteur dans le corridor écologique du vallon des Goutiers

AUX : Zone à urbaniser non ouverte à l'urbanisation à vocation économique
- AUXa : secteur d'activités économiques
- AUXb : secteur soumis à un traitement particulier des eaux pluviales

ZONE AGRICOLE

A : Zone agricole
- Ap : secteur du Parc Agricole
- Ah : secteur inscrit au risque inondation
- Ad : secteur correspondant à des sites d'exploitation isolés
- Ai : secteur correspondant à des constructions implantées dans l'espace agricole qui n'ont pas de rapport avec cette fonction
- Ahi : secteur inscrit au risque inondation correspondant à des constructions implantées dans l'espace agricole qui n'ont pas de rapport avec cette fonction
- Ahs : secteur correspondant à des constructions artisanales implantées dans l'espace agricole
- Ay : secteur de la station d'épuration de Fondettes
- Ayi : secteur de la station d'épuration de Fondettes soumis au risque inondation
- Avi : secteur inscrit au risque inondation de la Choisille
- Acl : secteur correspondant au terrain d'aire d'accueil des gens du voyage

ZONE NATURELLE

N : Zone naturelle
- Ni : secteur soumis au risque inondation Loire
- Nj : secteur soumis au risque inondation Choisille
- Nk : secteur correspondant à des occupations diverses dans la vallée inondable
- Nh : secteur correspondant à des occupations diverses dans la zone naturelle qui n'ont pas de rapport avec cette fonction
- Ny : secteur du forage d'eau potable de la Bourdonnaye

Liste des emplacements réservés

numéro	Désignation de l'opération	Collectivité
1	Elargissement de la rue de la Grosse Pierre pour la porter à 17 m de large	Commune
2	Cheminement doux de 3 m de large	Commune
3	Voirie de 9 m d'emprise	Commune
4	Cheminement doux de 3 m de large	Commune
5	Bassin de rétention des eaux pluviales	Commune
6	Cheminement doux de 3 m de large	Commune
7	Cheminement doux de 2 m de large	Commune
8	Cheminement doux de 3 m de large	Commune
9	Cheminement doux de 2 m de large	Commune
10	Voirie de 7 m d'emprise	Commune
11	Bassin de rétention des eaux pluviales	Commune
12	Elargissement de la VC 801 pour la porter à 17 m	Commune
13	Extension mairie	Commune
14	Création d'un parking	Commune
15	Extension du groupe scolaire et périscolaire	Commune
16	Voie de desserte, support de cheminements doux de 3 m de large	Commune
17	Voirie de 7 m d'emprise	Commune
18	Cheminement doux de 3 m de large	Commune
19	Elargissement de voirie pour la porter à 12 m	Commune
20	Mail ouvert aux circulations douces de 5 m d'emprise	Commune
21	Elargissement de voirie pour la porter à 15 m	Commune
22	Elargissement de voirie pour la porter à 12 m	Commune
23	Bassin de rétention des eaux pluviales	Commune
24	Collecteur des eaux pluviales 4 m	Commune
25	Fossé de 3 m de large	Commune
26	Fossé et chemin d'entretien d'une emprise globale de 6 m	Commune
27	Bassin de 3 m de large support d'un collecteur des eaux pluviales	Commune
28	Fossé et chemin d'entretien d'une emprise globale de 6 m	Commune
29	Fossé et chemin d'entretien d'une emprise globale de 6 m	Commune
30	Elargissement de voirie pour la porter à 16 m	Commune
31	Voirie de 9 m d'emprise	Commune
32	Chemin de 4 m de large	Commune
33	Elargissement de voirie pour la porter à 14 m	Commune
34	Voirie de 12 m d'emprise	Commune
35	Voirie de 12 m d'emprise	Commune
36	Partie du cheminement doux	Commune
37	Cheminement doux de 3 m de large	Commune
38	Bassin de débustation des eaux pluviales	Commune
39	Elargissement de la rue Chenon à 12 m d'emprise	Commune
40	Fossé et chemin d'entretien de 6 m	Commune
41	Chemin d'emprise de 3 m	Commune
42	Chemin doux de 3 m de large	Commune
43	Chemin doux de 3 m de large	Commune
44	Chemin doux de 3 m de large	Commune
45	Elargissement cheminement doux	Commune
48	Cheminement doux	Commune
49	Création d'une aire de 30m de large	Commune
50	Création d'un giratoire d'un diamètre de 45 m	Commune

Liste des périmètres de localisation de projets et ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts à créer ou à modifier (art. L123-2 c CU)

numéro	Désignation de l'opération	Collectivité
1	Cheminement doux de 2 m de large	Commune
2	Cheminement doux de 3 m de large	Commune
3	Cheminement doux de 2 m de large	Commune

Limite de zone ou de secteur

Emplacement réservé (art. L123-1-5 8°, CU)

1 Numéro sur la liste

Périmètre de localisation de projet et ouvrage public, installation d'intérêt général et espace vert à créer ou à modifier (art. L 123-2c, CU)

1 Numéro sur la liste

Marge de recul par rapport à l'axe de la voirie (art. L111-1-4, CU)

Espace boisé classé existant ou à créer (art. L130-1, CU)

Parcs à préserver (art. L123-1-5 7°, CU)

Mare, étang et végétation associée à préserver (art. L123-1-5 7°, CU)

Site et élément bâti à préserver (art. L123-1-5 7°, CU)

P03 Numéro de site ou d'élément bâti à préserver renvoyant à la liste

Périmètre concerné par le classement au patrimoine mondial de TUNESCO (Val de Loire)

Secteur de mixité sociale (art. L123-1-5-16°)

PLU

COMMUNE DE FONDETTES (37)

FONDETTES

Modification n°2 du PLU

RÈGLEMENT

DOCUMENT GRAPHIQUE

LE TERRITOIRE COMMUNAL - PARTIE SUD

4.4

ECHELLE:
1:5 000

SOURCE :
DGI – Cadastre
Droits réservés – 2014

urban
8, rue du Pivaré
37140 BOURGUEIL
Tel: 02 47 85 97 06
Fax: 02 47 85 97 16
Mail: contact@urban-km.fr

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Métropolitain du 25 septembre 2017

Pour le Président et par délégation délégué,

Christian GATARD